DFF

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFF (SG-DFF)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Poursuivre le développement de la coopération dans le cadre de la transformation numérique de l'administration: décision de principe

Au premier semestre 2024, le Conseil fédéral décidera des grandes lignes qui régiront l'organisation de la collaboration dans le cadre de la transformation numérique de l'administration publique, notamment en ce qui concerne l'étendue des mandats, l'impérativité des décisions et la structure juridique de l'organisation «Administration numérique suisse».

Date cible: 30.06.2024

PROJETS

Examen d'une possible action en justice à l'égard des organes dirigeants de Credit Suisse (po. 23.3439): réalisation d'un état des lieux de la situation juridique

Le postulat 23.3439 prie le Conseil fédéral de présenter un état des lieux de la situation juridique afin de clarifier les éventuelles responsabilités des anciens organes de direction et des organes de direction actuels de Credit Suisse du point de vue de l'État et des particuliers dans le cas qui nous occupe. Cet état des lieux doit prendre en considération les différentes bases légales relevant du droit civil, pénal et public. L'état des lieux de la situation juridique (selon le po. 23.3439) a été réalisé.

Date cible: 31.03.2024

ADMINISTRATION FÉDÉRALE DES FINANCES (AFF)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Réexamen de la répartition des tâches et de la responsabilité financière Confédération-cantons (projet «Répartition des tâches II»): décision sur la suite des travaux

En juin 2019, le Conseil fédéral et l'assemblée plénière de la CdC avaient approuvé le mandat relatif au projet «Répartition des tâches II». Le projet a été suspendu le 19 mars 2021, notamment en raison des changements de priorités politiques dus à la pandémie. Le Conseil fédéral prendra une décision sur la suite des travaux au second semestre 2024. Il s'agira notamment de savoir si les travaux de désenchevêtrement des tâches doivent être repris, éventuellement en changeant d'axe.

Date cible: 31.12.2024

Stabilisation des finances fédérales: ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira une consultation sur la stabilisation des finances fédérales au second semestre 2024, afin qu'il soit possible de respecter à moyen terme le frein à l'endettement.

Date cible: 31.12.2024

Rapport 2020-2025 sur l'efficacité de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons: approbation

Au premier semestre 2024, le Conseil fédéral approuvera le rapport 2020–2025 sur l'efficacité de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons. Le rapport évaluera la réalisation des objectifs liés à la péréquation pour la période 2020–2025 et proposera des mesures pour adapter le système. Le Conseil fédéral mènera parallèlement une consultation sur le rapport.

Date cible: 30.06.2024

Rapport 2020–2025 sur l'efficacité de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons: résultat de la consultation

Au second semestre 2024, le Conseil fédéral prendra acte du résultat de la consultation relative au rapport 2020–2025 sur l'efficacité de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons. Il décidera alors de la suite des travaux.

Date cible: 31.12.2024

Initiative populaire fédérale «L'argent liquide, c'est la liberté»: adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2024 le message relatif à l'initiative populaire «L'argent liquide, c'est la liberté» et à son contre-projet direct. L'initiative populaire demande que l'art. 99 de la Constitution, sur la politique monétaire, soit complété de sorte que, d'une part, la Confédération garantisse que les pièces de monnaie ou les billets de banque soient toujours disponibles en quantité suffisante et que, d'autre part, le remplacement du franc par une autre monnaie soit soumis au vote du peuple et des cantons.

Date cible: 31.12.2024

PROJETS

Processus de soutien dans le domaine des finances de l'administration fédérale:

réalisation des objectifs du programme SUPERB d'ici au 31.12.2024

Sa maintenance étant assurée seulement jusqu'à la fin de 2027, le système SAP R/3 de l'administration fédérale sera remplacé par la suite SAP S/4HANA. Ce changement de technologie, associé à la modernisation et à la standardisation concomitantes des processus de soutien, est réalisé à l'aide du programme SUPERB. Conformément à la planification détaillée, l'AFF se concentre sur la mise en œuvre du volet de SUPERB consacré aux finances (finances, analyses) en se fondant sur les mandats de mise en œuvre correspondants.

Les améliorations nécessaires pour atteindre les objectifs en matière de processus (noyau cible) ont été réalisées. L'organisation chargée d'exploiter les données de base est mise sur pied à la fin du projet. Le rôle de l'AFF en lien avec le déploiement de DevOps a été clarifié.

Date cible: 31.12.2024

Statistique financière: collecte des données relatives aux finances des cantons et des communes au moyen de l'ePortal: déploiement, sur l'ePortal, du service de statistique financière

Un nouveau service sera développé et mis en ligne sur l'ePortal. Il permettra d'automatiser la collecte des données relatives aux finances des cantons et d'accélérer la production de la statistique financière. Le service destiné à la collecte des données de statistique financière a été créé, et les directives techniques du DFF ont pris effet.

Date cible: 31.12.2024

Vérification de la stratégie du propriétaire pour les entités de la Confédération devenues autonomes; mise en œuvre du principe directeur 17 du gouvernement d'entreprise: exécution de la vérification auprès de la première entité d'ici au 31.12.2024

Remanié dans le rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat Abate 18.4274, le principe directeur 17 du gouvernement d'entreprise est appliqué. Il prévoit la vérification régulière de la conformité des objectifs stratégiques avec les principes en vigueur du gouvernement d'entreprise, la stratégie du propriétaire et l'intérêt public que présente l'exécution des tâches par l'entité devenue autonome.

Le Conseil fédéral a vérifié auprès de la première entité concernée si le principe directeur 17 du gouvernement d'entreprise est respecté; les résultats de la vérification seront présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui paraîtra au début de 2025.

Date cible: 31.12.2024

CENTRALE DE COMPENSATION (CDC)

PROJETS

Échange électronique d'informations sur la sécurité sociale (EESSI): quatrième et dernière étape de la mise en œuvre du règlement (CE) 883/2004 (coordination des systèmes de sécurité sociale): fin du projet

Depuis le 1er mai 2010, les États membres de l'UE appliquent les nouveaux règlements européens portant sur la coordination des régimes nationaux de sécurité sociale. La Suisse applique ces instruments dans le cadre de l'annexe II de l'Accord sur la libre circulation des personnes depuis le 1er avril 2012 et, dans le cadre de ses relations avec les États de l'AELE, depuis le 1er janvier 2016. Ces nouveaux règlements prévoient le remplacement des formulaires papier par un système d'échange électronique des données entre les institutions d'assurances sociales (EESSI). Ce projet, réalisé selon le calendrier convenu avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), a pour objectif de rendre possible l'échange de données avec nos partenaires UE/AELE sur la base du règlement européen 883/2004. L'envergure du projet est importante et couvre la connexion avec le système EESSI, ainsi que les adaptations nécessaires au niveau du système d'information de la CdC. L'interfaçage doit supporter un nombre important de flux de données de différents types ainsi qu'implémenter une logique métier à la complexité élevée.

Achèvement du projet à la fin du troisième trimestre 2024.

Date cible: 30.09.2024

UPI | eCH-V2, harmonisation des caractères spéciaux dans les registres officiels: fin du projet

L'objectif du projet est de pouvoir enregistrer dans les registres les noms des citoyens suisses qui contiennent des caractères spéciaux (la norme ISO 8859-1 + latin étendu A). Achèvement du projet à la fin d'avril 2024.

Date cible: 30.04.2024

MOSAR, moderniser les échanges électroniques entre les caisses de compensation AVS et le registre des assurés, améliorer la qualité des données et les processus métier et offrir de nouveaux services aux assurés: fin de la phase de conception

Ce projet a pour objectif de moderniser les échanges électroniques entre les caisses de compensation AVS et le registre des assurés. Cette modernisation vise à permettre d'améliorer la qualité des données fournies par les caisses de compensation au registre, à rendre plus efficace les processus métier et à offrir des nouveaux services aux assurés (modernisation d'InfoRegistre).

Achèvement de la fin de la phase de conception du projet MOSAR selon le calendrier de l'OFAS à la mi-2024.

Date cible: 30.06.2024

Numérisation APG, mise en place d'une procédure automatisée pour traiter les allocations pour perte de gain (APG) avec tous les partenaires impliqués: mise en place de l'organisation avec l'OFAS et les utilisateurs en Suisse afin de réduire au minimum les risques inhérents au futur déploiement.

Ce projet a pour objectif de mettre en place une procédure automatisée pour traiter les allocations pour perte de gain (APG) avec tous les partenaires impliqués. Il fait partie du programme de numérisation du traitement des APG piloté par l'OFAS.

La CdC a mis en place jusqu'à la fin de l'année 2024, en collaboration avec l'OFAS et les utilisateurs en Suisse, une organisation visant à atténuer les risques inhérents au futur déploiement.

Date cible: 31.12.2024

AVS 21: stabilisation de l'AVS, adaptation des systèmes d'information et des processus de la CdC aux nouvelles dispositions légales: fin du projet

Achèvement du projet à la fin du premier trimestre.

Date cible: 31.03.2024

MONNAIE FÉDÉRALE SWISSMINT (SWISSMINT)

PROJETS

Développement de la conception des pièces de monnaie: mise en service d'une nouvelle source laser et adaptation des profils de poste

Modification des fonctions et modernisation des machines. De nouvelles machines sont mises en service et les profils de poste, modifiés.

Date cible: 31.12.2024

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX QUESTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES (SFI)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Adaptation des bases légales pour l'échange international automatique des déclarations pays par pays: ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au second semestre 2024 la consultation sur la modification des bases légales relatives à l'échange international automatique des déclarations pays par pays. Le projet vise à transposer dans le droit suisse la modification de la norme minimale des pays de l'OCDE et du G20. La Suisse poursuit ainsi son soutien aux efforts internationaux visant à améliorer la transparence et à créer, dans un souci d'égalité, des conditions similaires à ce qui se fait ailleurs (level playing field) en matière d'imposition des entreprises multinationales.

Date cible: 31.12.2024

Loi fédérale sur la transparence des personnes morales et autres constructions juridiques (LTPM): adoption du message

Le Conseil fédéral présentera au premier semestre 2024 un projet de loi visant à accroître la transparence et à faciliter l'identification des ayants droit économiques des personnes morales. Le projet prévoira un registre central permettant d'identifier les ayants droit économiques et définira de nouvelles obligations de mise à jour des informations sur les ayants droit effectifs en fonction des risques. Il prévoira aussi des mesures visant à renforcer le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent. Le Conseil fédéral proposera alors de classer le postulat CPE-N 22.3394 «Transparence des flux financiers» et la motion Hurni 21.4396 «Pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, il faut introduire un registre des ayants droit économiques des personnes morales et des trusts».

Date cible: 30.06.2024

Modification des bases légales relatives à l'échange automatique international de renseignements en matière fiscale: ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au premier semestre 2024 la consultation sur la modification des bases légales relatives à l'échange automatique international de renseignements. Le projet vise à transposer dans le droit suisse la modification de la norme de l'OCDE. Il permettrait à la Suisse de remplir ses obligations internationales en matière de transparence fiscale, ce qui contribuerait de manière décisive à la crédibilité et à la réputation de sa place financière.

Date cible: 31.12.2024

Mise en place de l'échange automatique de renseignements fiscaux avec les États partenaires: ouverture de la consultation

Au second semestre 2024, le Conseil fédéral ouvrira la consultation sur la mise en place de l'échange automatique de renseignements (EAR) sur les comptes financiers selon la norme révisée (Common Reporting Standard; CRS) et, le cas échéant, sur la mise en place de l'échange automatique d'informations sur les cryptoactifs (Crypto-Asset Reporting Framework; CARF) avec les États partenaires.

Date cible: 31.12.2024

Accord FATCA avec les États-Unis selon le modèle 1: ouverture de la consultation

Au premier semestre 2024, le Conseil fédéral ouvrira une consultation sur un accord FATCA avec les États-Unis selon le modèle 1. Le nouvel accord selon le modèle 1 permettra aux deux pays d'échanger automatiquement, et dans les deux sens, des données d'établissements financiers, et ce via les autorités compétentes. Dans le cadre de l'accord actuel, selon le modèle 2, les établissements financiers suisses doivent communiquer les données des comptes directement à l'administration fiscale américaine, avec l'accord des clients américains concernés. Lorsque des clients américains refusent de coopérer, les États-Unis doivent aujourd'hui passer par la voie de l'assistance administrative pour obtenir les informations bancaires voulues. De plus, la Suisse ne reçoit aujourd'hui aucune donnée de la part des États-Unis. Avec le modèle 1, les États-Unis n'auraient plus à soumettre de demandes groupées FATCA et la Suisse recevrait aussi des données sur les clients suisses aux États-Unis.

Date cible: 30.06.2024

Révision des dispositions sur l'assistance administrative de la loi sur la surveillance des marchés financiers (LFINMA): ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au second semestre 2024 la consultation relative aux dispositions sur l'assistance administrative de la loi sur la surveillance des marchés financiers (LFINMA). La révision des dispositions relatives à l'assistance administrative dans le domaine financier, en particulier de la LFINMA, vise à améliorer le cadre dans lequel les autorités et les prestataires de services financiers suisses coopèrent avec les autorités étrangères.

Date cible: 31.12.2024

Améliorer le cadre réglementaire de la finance numérique: décision

Le Conseil fédéral poursuivra la mise en œuvre des mesures du rapport «Finance numérique: champs d'action 2022+» visant à améliorer la finance numérique suisse et décidera au second semestre 2024 de la suite des travaux. Il s'agit de renforcer la compétitivité et la capacité d'innovation de la place financière en garantissant simplicité d'utilisation et sécurité juridique aux technologies numériques et en favorisant une collaboration harmonieuse entre prestataires de services financiers, fournisseurs de technologies et autres acteurs concernés.

Date cible: 31.12.2024

Rester en pointe en matière de finance durable: décision

Il est important que la Suisse continue de jouer un rôle de premier plan en matière de finance durable. C'est pourquoi elle participe activement aux travaux internationaux dans ce domaine, y compris au sein du G20 et du Fonds monétaire international (FMI). Une fois informé des derniers développements, notamment en ce qui concerne les travaux consacrés à la transparence en matière de climat, de biodiversité et d'écoblanchiment, le Conseil fédéral arrêtera au second semestre 2024 la marche à suivre, y compris les mesures qui permettront de renforcer la position de la Suisse dans la finance durable.

Date cible: 31.12.2024

Révision de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF): ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au premier semestre 2024 la consultation relative à la révision de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers. L'expérience acquise depuis l'entrée en vigueur de la loi en 2016 et les développements nationaux et internationaux ont révélé que la transparence et la sécurité juridique devaient être renforcées dans certains domaines réglementés.

Date cible: 30.06.2024

Adaptation du droit des marchés financiers pour favoriser les modèles commerciaux innovants des établissements financiers (formes d'autorisation pour les fintechs): ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira une consultation sur l'adaptation du droit des marchés financiers au second semestre 2024. Il est arrivé à la conclusion, dans son rapport du 16 décembre 2022, que la protection des dépôts du public en cas de faillite d'un établissement bénéficiant d'une autorisation au sens de l'art. 1b (promotion de l'innovation) de la loi sur les banques est insuffisante. Il estime donc qu'il est nécessaire de modifier la réglementation des marchés financiers. Il convient en outre d'envisager un élargissement des formes d'autorisation pour tenir compte de l'arrivée de nouveaux acteurs. Enfin, les entraves aux solutions technologiques (RegTech / SupTech) doivent être éliminées.

Date cible: 31.12.2024

Rapport prévu à l'art. 52 de la loi sur les banques (LB) (too big to fail): approbation

Le Conseil fédéral approuvera au premier semestre 2024 son prochain rapport sur les banques d'importance systémique, conformément à ce que prévoit l'art. 52 de la loi sur les banques. Il s'agit d'examiner les événements qui ont conduit à l'acquisition de Crédit Suisse par UBS et aux mesures que l'État a prises et d'évaluer dans son ensemble la réglementation «too big to fail». L'analyse comprendra des expertises externes.

Date cible: 30.06.2024

Création d'une base constitutionnelle pour couvrir les dommages causés aux bâtiments en cas de séismes: résultat de la consultation

Au second semestre 2024, le Conseil fédéral prendra acte du résultat de la consultation concernant la création d'une base constitutionnelle pour couvrir les dommages causés aux bâtiments en cas de séisme. La compétence en matière de réglementation des dangers naturels, et donc des séismes, appartient actuellement aux cantons. Une fois cette compétence accordée à la Confédération, il sera possible de régler au niveau fédéral la couverture de ces dommages, conformément à ce que demande la motion CEATE-E 20.4329 «Création d'une assurance suisse contre les tremblements de terre au moyen d'un système d'engagements conditionnels».

Date cible: 31.12.2024

PROJETS

Questions fiscales liées au télétravail: suivi des procédures d'approbation internes; défense des intérêts de la Suisse dans des organes internationaux

L'essor du télétravail chez les frontaliers pose un grand nombre de questions fiscales, tant pour les employés que pour les employeurs. En sa qualité d'importatrice nette de main-d'œuvre, la Suisse est particulièrement concernée par ces questions. Le DFF entretient à ce sujet des contacts étroits avec les États voisins, dont la France, avec laquelle il a convenu d'une solution. De plus, il suit les travaux que les organes internationaux mènent sur l'imposition du télétravail.

Le DFF suit les procédures d'approbation internes requises et défend les intérêts de la Suisse dans des organes internationaux.

Date cible: 31.12.2024

Amélioration de l'accès au marché de certains États partenaires pour les établissements financiers: amélioration des conditions-cadres avec un État partenaire

Il s'agit d'intervenir auprès de certains États partenaires afin d'assurer le maintien des conditions d'accès actuelles et d'améliorer le cadre qui régit les activités transfrontalières des établissements financiers. Le DFF s'attache à trouver avec les États partenaires des solutions pratiques permettant d'améliorer l'accès aux marchés.

Les conditions-cadres imposées par un État partenaire aux activités transfrontalières des établissements financiers ont été améliorées.

Date cible: 31.12.2024

Révision de la CDI avec les États-Unis: achèvement des négociations

La Suisse et les États-Unis ont signé une CDI en 1996. En 2009, un protocole de modification a été négocié à la demande des États-Unis, qui l'ont ratifié en 2019. Il est dans l'intérêt de la Suisse que le taux zéro soit appliqué aux dividendes et que la CDI soit adaptée à la politique actuelle des deux États en matière de conventions. Le taux zéro est très important, tant pour les entreprises suisses actives aux États-Unis que pour la place économique suisse.

Le DFF a négocié la révision de la CDI avec les États-Unis.

Date cible: 31.12.2024

Respect des obligations liées au statut de membre du GAFI: définition de l'organisation de projet et des moyens requis; le cas échéant, proposition au Conseil fédéral

Il ressort du cinquième cycle d'évaluation que la Suisse devra contribuer d'une manière nettement plus importante qu'auparavant aux ressources humaines chargées des processus du GAFI. En outre, elle devra assumer des charges de personnel supplémentaires pour la réalisation de l'examen par les pairs. Le DFF a défini l'organisation de projet et déterminé les moyens requis. Il a également soumis une proposition au Conseil fédéral lorsque cela a été nécessaire.

Date cible: 31.12.2024

Examen des bases légales relatives aux droits de tirage spéciaux du FMI:

examen des modifications requises

En sa qualité de membre du Fonds monétaire international (FMI), la Suisse a des droits de tirage spéciaux (DTS). L'attribution, les caractéristiques et l'exercice de ces droits ne sont régis que de manière partiellement explicite dans les bases légales en vigueur en Suisse. Il est prévu de réviser ces bases légales en vue du possible exercice des DTS.

Le DFF a examiné les modifications qu'il fallait apporter aux bases légales.

Date cible: 30.06.2024

ADMINISTRATION FÉDÉRALE DES CONTRIBUTIONS (AFC)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Initiative populaire «Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil (initiative pour des impôts équitables)» et contre-projet indirect (loi fédérale sur l'imposition individuelle): adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2024 le message relatif à l'initiative populaire «Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil (initiative pour des impôts équitables)» et à son contreprojet indirect (loi fédérale sur l'imposition individuelle). Ce texte prévoit que le revenu et la fortune de chaque adulte seront imposés de manière distincte. Le montant de l'impôt sera déterminé par le revenu et la fortune de la personne et non par l'ensemble du revenu et de la fortune du couple. L'imposition individuelle est une incitation au travail et améliore l'égalité des chances entre hommes et femmes.

Date cible: 30.06.2024

Loi fédérale sur la déduction fiscale des frais professionnels des travailleurs salariés: adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2024 le message relatif à la loi fédérale sur la déduction fiscale des frais professionnels des personnes exerçant une activité lucrative dépendante. Il s'agit notamment de traiter fiscalement de la même manière le travail mobile et le travail sur site. La charge administrative devra en outre être réduite, tant pour le contribuable que pour les autorités fiscales.

Date cible: 31.12.2024

Loi fédérale sur l'imposition du travail mobile dans le contexte international: adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2024 le message relatif à la loi fédérale sur l'imposition du travail mobile dans le contexte international. En vue de la mise en œuvre de l'avenant à la convention de double imposition entre la Suisse et la France concernant l'imposition du télétravail, une norme explicite sera créée dans le droit national afin de garantir l'imposition en Suisse des revenus de l'activité lucrative réalisés en télétravail depuis l'étranger.

Date cible: 30.06.2024

Rapport «Analyser le potentiel, pour les PME suisses, d'une inscription au guichet unique One Stop Shop de l'UE pour le décompte de la TVA» (en exécution du po. CER-N 22.3384): approbation

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2024 le rapport «Analyser le potentiel, pour les PME suisses, d'une inscription au guichet unique One Stop Shop de l'UE pour le décompte de la TVA», en exécution du postulat CER-N 22.3384. Le postulat demande au Conseil fédéral d'examiner les avantages et les inconvénients qui pourraient résulter pour la Suisse d'une participation au guichet unique One Stop Shop de l'UE pour le décompte de la TVA sur les biens et services électroniques. Il lui demande en particulier d'examiner le potentiel que recèle cette participation pour les nouveaux services numériques, l'allègement qui pourrait en découler pour les PME suisses, les adaptations nécessaires des bases légales et la portée d'une éventuelle perte de souveraineté.

Date cible: 31.12.2024

Rapport «Mettre en place une pratique fiscale uniforme pour éviter une pénalisation des entreprises suisses» (en exécution du po. CER-N 22.3396): approbation

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2024 le rapport «Mettre en place une pratique fiscale uniforme pour éviter une pénalisation des entreprises suisses», en exécution du postulat CER-N 22.3396. Le postulat demande au Conseil fédéral de présenter un état des lieux de la pratique fiscale suisse, de mettre en évidence les différences entre les conséquences de la théorie du triangle et celles du bénéficiaire direct pour les sociétés concernées et, enfin, de présenter des solutions, ainsi que leurs conséquences.

Date cible: 31.12.2024

PROJETS

Initiative portant sur la numérisation de l'AFC: réalisation d'autres projets dans le cadre de l'initiative

Les projets de numérisation sont pilotés de manière centralisée et classés par ordre de priorité sur la base de critères objectivement vérifiables. Ils visent à ce que l'administration fédérale et, dans ce cas précis, l'AFC puissent pleinement atteindre leurs objectifs en matière de numérisation.

Le projet VSTKR I (numérisation de formulaires prioritaires) et Cockpit AFC sont achevés. Quant au projet de libre accès aux données de base, il a été lancé.

Date cible: 31.12.2024

Mise en œuvre de la révision partielle de la LTVA et de l'OTVA (1^{re} partie): modification des processus de l'AFC et de l'environnement système (projet UWM)

La réalisation du projet législatif portant sur le développement de la TVA entraîne des changements à l'AFC, notamment en ce qui concerne les applications informatiques, les formulaires, la pratique en matière de TVA, les processus internes et l'organisation.

Toutes les modifications concernant les processus, les publications, la pratique en matière de TVA et les applications de l'AFC ont été exécutées.

Date cible: 31.12.2024

Imposition minimale / GloBE: mise en œuvre de l'imposition minimale

Les nouvelles dispositions constitutionnelles concernant l'imposition minimale seront mises en œuvre notamment au moyen d'une solution informatique.

Les exigences informatiques qui sont liées à l'inscription de l'imposition minimale dans la Constitution sont remplies.

Date cible: 31.12.2024

Accord sur les frontaliers avec la France: mise en œuvre de l'échange de données prévu dans l'accord sur les frontaliers avec la France

Traitement de l'échange de données des frontaliers CH / France.

Les exigences informatiques découlant de l'accord relatif à l'échange de données entre la Suisse et la France sur les frontaliers sont remplies.

Date cible: 31.12.2024

OFFICE FÉDÉRAL DE LA DOUANE ET DE LA SÉCURITÉ DES FRONTIÈRES (OFDF)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Révision totale des ordonnances d'exécution de la loi sur les douanes révisée:

résultat de la consultation

Le Conseil fédéral prendra acte au second semestre 2024 du résultat de la consultation menée sur la révision totale de l'ordonnance d'exécution consécutive à la modification de la loi sur les douanes. La révision totale du droit douanier permettra de définir le cadre juridique de la transformation numérique en cours (programme DaziT) tout en créant la flexibilité organisationnelle nécessaire pour permettre à l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières de réagir avec plus de rapidité et d'efficacité aux nouvelles situations.

Date cible: 31.12.2024

PROJETS

Développement de nouvelles fonctions en vue du déploiement de Passar 2.0:

développement et test des fonctions de Passar 2.0

Le nouveau système de gestion du trafic des marchandises (Passar) est l'une des pièces maîtresses du programme DaziT. Il remplacera, entre autres, les systèmes e-dec et NCTS. Pour toutes les procédures et tous les genres de trafic, le processus de gestion du trafic des marchandises sera simplifié et standardisé. Permettant de franchir la frontière sans s'arrêter, Passar garantira des gains d'efficacité considérables à l'économie.

Le développement nécessaire en vue du déploiement de Passar 2.0 (importation) a été réalisé selon les prévisions. Les tests ont été effectués, et le personnel chargé des processus opérationnels a reçu la formation requise.

Date cible: 31.12.2024

Introduction d'un nouveau système de rapports et de traitement des cas:

développement, test et déploiement de la nouvelle solution de rapports

À l'avenir, les collaborateurs de l'OFDF effectueront un contrôle complet des personnes, des marchandises et des moyens de transport (contrôle dit à 360 degrés). Un nouveau système uniforme de rapports et de traitement des cas sera mis en place dans le cadre du programme DaziT. Ce système remplacera les solutions existantes, qui se divisent par thème.

Axé sur Passar 2.0, le développement de la nouvelle solution de rapports (modification du logiciel standard) sera achevé en collaboration avec le partenaire qui a remporté le marché OMC. Les tests ont été effectués, et le personnel chargé des processus opérationnels a reçu la formation requise. Le déploiement de la nouvelle solution de rapports est prévu pour la fin de 2024.

Date cible: 31.12.2024

OFFICE FÉDÉRAL DE L'INFORMATIQUE ET DE LA TÉLÉCOM-MUNICATION (OFIT)

PROJETS

Migration CC CAMPUS OFIT 2020: fin des travaux de démontage du CC Titanic

Le nouveau centre de calcul (CC) CAMPUS de l'OFIT a été mis en place à Frauenfeld. Ainsi, le CC du bâtiment Titanic est démantelé, car les applications concernées seront exploitées à l'avenir dans le CC PRIMUS (Fellerstrasse 15a, Berne) ou dans le CC CAMPUS (Frauenfeld).

Les infrastructures du CC Titanic ont été démontées et les locaux, remis en état, puis restitués à l'OFCL.

Date cible: 31.12.2024

Dissociation des prestations de bureautique du Groupement Défense: achèvement du transfert de 12 000 postes de travail informatiques du Groupement Défense

Dans le cadre du programme de dissociation des prestations informatiques de base du DDPS, les prestations de bureautique sont transférées du Groupement Défense à l'OFIT.

L'ensemble des 12 000 postes de travail inforrmatiques ont été transférés et sont désormais exploités par l'OFIT.

Date cible: 31.12.2024

Mise en œuvre de la stratégie de dégroupement des applications spécialisées dites de base: transfert de 12 applications spécialisées à l'OFIT

Dans le cadre du programme de dissociation des prestations informatiques de base du DDPS, 64 applications spécialisées du DDPS sont tranférées dans le système civil et leur exploitation, prise en charge par l'OFIT. Douze autres applications spécialisées seront transférées à l'OFIT d'ici à la fin de 2024. Le projet s'achèvera à la fin de 2026.

Date cible: 31.12.2024

E-ID, **phase pilote**: achèvement de l'environnement test (sandbox) public, lancement de la première étude de faisabilité des projets pilotes

Les infrastructures de confiance et de soutien requises pour les projets de permis électronique d'élève conducteur et de carte de légitimation électronique pour les employés de l'administration fédérale ont été créées. Composé de représentants des cantons, des milieux économiques et de la population, l'environnement test (sandbox) de l'infrastructure de confiance a été constitué.

Le sandbox public de l'infrastructure de confiance basée sur l'identité souveraine est à disposition. Le public peut s'en servir pour acquérir de nouvelles connaissances. Les études de faisabilité prévues ont été réalisées, et leurs résultats peuvent être utilisés dans l'environnement de production à des fins d'acquisition de connaissances.

Date cible: 31.12.2024

OFFICE FÉDÉRAL DU PERSONNEL (OFPER)

PROJETS

Application du programme SUPERB aux ressources humaines de l'administration fédérale: déploiement d'applications destinées au soutien des processus de gestion du personnel (applications RH) et mise en œuvre du modèle hybride

L'OFPER est chargé de déployer les applications informatiques nécessaires dans le domaine des ressources humaines, afin de soutenir la numérisation et l'harmonisation des processus à l'échelle de l'administration fédérale. Il sera ainsi possible de fournir des applications harmonisées à l'ensemble des collaborateurs, des responsables hiérarchiques et des spécialistes des ressources humaines. Les applications RH ont été déployées et le modèle hybride, qui comprend le module SAP de gestion du capital humain (human capital management, HCM) pour la suite S/4HANA, a été mis en œuvre. Le modèle hybride prévoit, d'une part, l'exploitation locale (sur les réseaux de l'administration fédérale ou on premise) des applications RH basées sur la nouvelle technologie SAP H4S4 et, d'autre part, la mise en relation de ces applications avec les applications en nuage modernes.

Date cible: 31.12.2024

Nouvelle formation destinée aux responsables hiérarchiques:

achèvement des travaux relatifs au remaniement de la formation destinée aux responsables hiérarchiques

Basée sur le principe de l'apprentissage mixte, la nouvelle formation destinée aux responsables hiérarchiques de l'administration fédérale a été réalisée. L'apprentissage mixte ou hybride désigne une forme d'apprentissage intégré, associant les avantages liés tant aux cours en présence qu'aux cours en ligne.

S'adressant à quelque 6500 personnes, la formation destinée aux responsables hiérarchiques de l'administration fédérale a été remaniée. Les nouveautés consistent en la réduction du nombre de cours en présence, en la structuration par modules et en l'offre de cours de remise à niveau pour les responsables hiérarchiques en place.

Date cible: 30.06.2024

Programme Fellowship: lancement du programme Innovation Fellowship de l'administration fédérale

L'innovation et le partage de connaissances sont indispensables à la fourniture des meilleures prestations possibles. Dans le cadre du programme Innovation Fellowship, des spécialistes des milieux économiques ou scientifiques sont intégrés pendant un an à des projets de l'administration fédérale. Le but est de favoriser le partage de connaissances entre l'administration et l'économie et de promouvoir l'innovation au sein de l'administration fédérale.

Des spécialistes issus des milieux économiques ou scientifiques participent pour la première fois à des projets d'innovation de l'administration fédérale et partagent leurs solutions avec les acteurs fédéraux. Un projet pilote intégrant deux spécialistes externes a déjà pu être mené à bien au sein de l'administration fédérale.

Date cible: 30.06.2024

OFFICE FÉDÉRAL DES CONSTRUCTIONS ET DE LA LOGISTIQUE (OFCL)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Rapport «Certificats antimafia délivrés par l'État italien pour les marchés publics en Suisse» (en exécution du po. Romano 22.3658): approbation

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2024 le rapport «Certificats antimafia délivrés par l'État italien pour les marchés publics en Suisse», en exécution du postulat Romano 22.3658. Le rapport doit permettre de déterminer si le certificat antimafia italien pourrait et devrait devenir obligatoire pour les marchés publics en Suisse.

Date cible: 31.12.2024

PROJETS

Schéma directeur 2024 concernant l'utilisation des bâtiments:

nouveau bâtiment administratif de la Guisanplatz, 2e étape: étanchéité de l'enveloppe

L'enveloppe du nouveau bâtiment administratif situé à la Guisanplatz est étanche (2e étape).

Date cible: 31.12.2024